

° Conseil municipal du 26 janvier 2019

° Pouvoirs

Christian Aubert donne pouvoir à Philippe Mangin
Christine De Oliveira donne pouvoir à Brigitte Martin
Dominique Duchanois donne pouvoir à Catherine Schmitt
Paul Vilcot donne pouvoir à Claudine Monterrin

° Vote des subventions :

° Judo : 128 adhérents (24 Forgerons) 800 €. (non-participation au vote : Patrice GENIN).
Unanimité.

° ES-Avière : 292 licenciés (38 Forgerons) 1600 €. Unanimité.

° Ecole de pêche : 16 adhérents (aucun Forgeron) 600 €. Unanimité.

° Amis de l'Ecole : 11 adhérents (9 Forgerons) 1.100 €. (Non-participation au vote : Sylvie LEUVREY). Unanimité.

° LOS : 88 licenciés (27 Forgerons de 14 à 50 ans) 800 € + 500 € pour la réalisation de la cartographie d'une partie du territoire communal. (Une abstention, Philippe BUREN).

° Pétaque de l'Avière : 18 licenciés (1 Forgeron). 150 €. Unanimité.

° Gestion des Eaux Pluviales :

° Nettoyage des grilles-avaloirs : 5 €/grille seront facturés à la commune par le CAE après intervention du camion par hydro-curage

° Vente de terrain :

° Une parcelle communale de 2.000 m² est cédée route de Sanchev pour 1.040 € à M. Patrick FRIANG.

° Convention déneigement :

° Deux conventions seront signées. Une avec Mme Martine FERRY, présidente de la St-Eloi, pour le déneigement des abords de la chapelle et une seconde avec le cabinet médical.

° Pour le déneigement des établissements Honoré, il a été proposé 150 €/intervention/unité pour l'usine d'une part et pour la Grande Quicailerie Forgeronne d'autre part.

° Transfert de la compétence SDIS

Au vu du code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-17 et au vu de la délibération de la Communauté d'Agglomération d'Epinal en date du 10 décembre 2018 relative au transfert de la compétence « contribution au budget du Service Départemental d'Incendie et de Secours », approuve le transfert au profit de la Communauté d'Agglomération d'Epinal de la compétence relative à la « contribution au budget du Service Départemental d'Incendie et de Secours » et approuve en conséquence la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération d'Epinal.

Ce transfert de compétence permet à la CAE d'améliorer son Coefficient d'Intégration Fiscale dès 2019 et assure notre commune de la stabilité de sa contribution au SDIS.

° Préemptions :

- ° Corinne Haguenaer 15, rue des Curtilles
- ° SCI Nareve 16 bis et 16 ter, rue des Chasseurs.
- ° Jean-Pierre Robert 23, route de Darney.

° Agence postale communale :

° Le conseil est informé des rotations de Claudine (avec priorité à cette dernière pour l'APC), Clarisse et Clarence sur l'APC et sur l'accueil de la mairie.

° Réfection de la toiture de la mairie : vacances de février ou de printemps selon la météo (les retouches de peinture suite aux dégradations de décembre seront effectuées en même temps).

° Recensement 2019 : Catherine Schmitt, coordonnatrice communale, nous informe qu'un taux de 30 % de retour était prévu au 26 janvier. Or, nous sommes à 47,8 % dont 69,4 % de réponses via Internet. Le travail des quatre agents recenseurs est donc en bonne voie.

° Réception avec l'EPFL ce mardi 22 janvier 2019 pour le devenir de la carrosserie. Un compte-rendu arrive.